



**DATE DE CONVOCATION :**  
17/06/2021

---

**DATE D’AFFICHAGE**  
Convocation : 17/06/2021  
Compte rendu : 30/06/2021

---

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 19  
PRESENTS : 16  
VOTANTS : 18**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**24 JUIN 2021**

L’an deux mil vingt et un,  
Le **VINGT QUATRE JUIN à 20 HEURES**, le Conseil Municipal, légalement  
convoqué, s’est réuni à la Maison des Associations en séance publique sous la  
présidence de M. BEZOT, maire

**Etaient présents :**

Ms LOUIS, ARMANGE, HANOWER, BALANGER, FRANCOIS,  
Mmes SAINTEN-BOURGUIGNON, VINIT, CIQUERA, CHARLES, DAUPELOUP, BOYER,  
ALMEIDA, LEBARS, LAUBRETON, DEVIN-COLLGON  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :**

M. DARMON

**Pouvoirs :**

M. MAYENS a donné pouvoir à M. BEZOT  
M. PIVAIN a donné pouvoir à Mme BOYER

**Madame Dominique VINIT a été nommée secrétaire de séance.**

---

**Délibération N°3 : Actualisation des règlements intérieurs et projets  
pédagogiques des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires**

### **Délibération N°3**

**Objet :** Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

Les règlements intérieurs ont vocation à définir les modalités de fonctionnement en vue de garantir la bonne gestion des structures. Ils définissent les droits et obligations tant de l'organisateur, que des bénéficiaires.

Le projet éducatif global crée un cadre d'ensemble cohérent de mise en œuvre des dispositifs et actions éducatifs au service de l'enfant et de son développement. Il donne une définition claire de la politique d'accueil décidée par l'équipe municipale, laquelle sert de cadre de référence aux acteurs des Accueils de Loisirs. Il constitue le cadre dans lequel les différents projets pédagogiques sont conçus et réalisés.

Le Projet Pédagogique, travaillé en équipe, est en adéquation avec les finalités et objectifs du Projet Educatif de la commune. Il précise les conditions d'organisation et de fonctionnement des structures d'accueil et traduit les orientations de l'organisateur pour cet accueil. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il énonce la manière dont on souhaite accueillir l'enfant. Il est fondé sur la recherche du bien-être de l'enfant, de son épanouissement et de son accès aux responsabilités de la vie en société.

Chaque année ces documents sont actualisés selon les modifications intervenues dans le fonctionnement. L'assemblée délibérante a été destinataire des projets de règlements intérieurs destinés aux familles et des projets pédagogiques. Ces documents sont soumis à son approbation.

**Le Conseil Municipal,**

**APRES** avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur des accueils périscolaires et des accueils de loisirs extrascolaires et des projets pédagogiques,

**APRES** en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

**ADOpte** les règlements intérieurs des accueils périscolaires et extrascolaires ainsi que les projets pédagogiques,

**AUTORISE** le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour leur mise en œuvre.

Fait et délibéré le 24 juin 2021.

Pour extrait certifié conforme au registre



Le Maire

Bruno BEZOT